



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 28391

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes légitimes exprimées par les enseignants spécialisés des réseaux d'aides de l'enseignement privé. Le rôle des enseignants chargés de l'aide spécialisée auprès des élèves en difficultés dans les écoles primaires et maternelles est essentiel. Les enseignants spécialisés ont reçu une formation appropriée validée par un diplôme et ont développé des compétences spécifiques concernant la prise en charge de la difficulté scolaire. Leur rôle est donc reconnu et essentiel au sein des équipes pédagogiques. Il lui demande si le Gouvernement peut apporter des précisions quant à la pérennité de ces postes d'enseignants spécialisés, tant au regard de leurs compétences et de leur dévouement qu'en ce qui concerne leur rôle essentiel dans le soutien aux élèves.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28391

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6481

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7378